

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Saint-Imier : nouveautés en Terre d'énergies :

Efficacité énergétique : actions concrètes en faveur des économies d'énergie



Dans le cadre de la stratégie mise en place suite aux mutations du marché de l'électricité et afin de contribuer à l'important tournant énergétique futur, la Municipalité de Saint-Imier a créé un Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité. Ce fonds est alimenté par les consommateurs d'électricité de la commune, à raison de 0,2 ct par KWh.

Sur préavis de la commission ad hoc, des mesures concrètes en vue de favoriser l'efficacité énergétique ont été élaborées et validées par le Conseil municipal. Désormais en vigueur, elles peuvent profiter à tous les habitants de Saint-Imier. Si les consommateurs sont concernés, les entreprises ainsi que les propriétaires soucieux d'efficacité énergétique comptent également parmi les bénéficiaires potentiels.

Dans ce cadre, et de manière novatrice et dynamique, sont désormais soutenus à Saint-Imier : le remplacement d'appareils électroménagers anciens par de nouveaux équipements moins énergivores, l'élaboration de certificats énergétiques des bâtiments (CECB) accompagnés de conseils d'amélioration, la production d'eau chaude solaire et l'achat de chauffe-eau muni de pompe à chaleur, le réglage des systèmes de chauffage et de ventilation ainsi que le conseil aux entreprises.

CHANGEMENTS D'APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS : CHF 250.- en bons Cide (Commerces indépendants d'Erguël)

Pour tout nouvel appareil acheté en Suisse par un consommateur de Saint-Imier et installé à Saint-Imier, un montant de 250.- en bons Cide sera versé, pour autant qu'il s'agisse d'un **lave-linge**, d'un **frigo**, d'un **congélateur** ou d'un **lave-vaisselle** et que le nouvel appareil soit de classe **A++**.

Le montant versé est de CHF 250.- par appareil. Il a été décidé de le verser en bons Cide, en considérant la riche palette d'offres des commerçants du Cide (plus d'info : <http://www.le-cide.ch>) et parce que l'achat dans les commerces locaux est aussi une démarche de proximité, qui a un sens en matière d'économie d'énergies.

CERTIFICAT CECB : PARTICIPATION DE CHF 500.-

Le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) est le standard choisi pour promouvoir l'évaluation des bâtiments. Il apporte de nombreux éléments permettant de réaliser des projets concrets d'amélioration. Son obtention est aussi le préalable indispensable pour obtenir des subventions cantonales supplémentaires en cas d'assainissement d'un bâtiment. Dans ce cas, la Municipalité versera CHF 500.- pour l'élaboration d'un CECB incluant des conseils d'assainissement.

CHAUFFE-EAU AVEC POMPE À CHALEUR ET CHAUFFE-EAU SANITAIRE SOLAIRE : CHF 1000.-

Afin de favoriser la production d'eau chaude sanitaire avec les énergies renouvelables, un soutien unique communal de CHF 1000.- sera désormais versé, en sus d'éventuelles autres subventions cantonales ou fédérales, pour la mise en place d'un chauffage d'eau sanitaire solaire (4 m² de panneaux au minimum) sur un bâtiment ; et en cas d'acquisition d'un chauffe-eau utilisant une pompe à chaleur air-eau en remplacement d'un chauffe-eau électrique.

EQUILIBRAGE DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE

Dans de nombreux cas, un meilleur réglage des installations de chauffage (équilibrage et pose de vannes thermostatiques) permet des gains importants d'efficacité sans diminuer le confort des habitants et sans impliquer des investissements conséquents. Toutefois, une telle action doit être réalisée par des spécialistes reconnus formés à ces techniques. Afin de favoriser une telle démarche de qualité, un montant de CHF 1'000.- au maximum, mais ne dépassant pas 20% du budget total, pourra être alloué.

INDUSTRIE ET SERVICES : DES AIDES ÉGALEMENT :

Les grands consommateurs d'énergie sont de plus en plus sensibles à la promotion de l'efficacité énergétique. Toutefois, dans de nombreux cas, les démarches permettant d'élaborer un carnet de route allant dans ce sens ne sont pas leur première priorité. Il existe un certain nombre de bureaux spécialisés dans le conseil pour une meilleure efficacité énergétique (bureaux régionaux, Energho, programme ehelpe de FMB, ...) qui réalisent des évaluations puis des plans d'amélioration. Dans ce cas, le Fonds pour l'efficacité énergétique pourra financer jusqu'à 50% de la 1^{ère} étude (jusqu'à un maximum de CHF 5'000.- par cas), puis 20% de la seconde (jusqu'à un maximum de CHF 3'000.- par cas).

COMMENT PROCÉDER :

Les personnes désirant déposer une demande de subvention pour les actions décrites ci-dessus peuvent s'adresser aux Services techniques (tél. 032 942 44 00) pour obtenir le formulaire à compléter et tout renseignement sur la démarche. Suivant le nombre de demandes reçues, une liste d'attente pourra être établie. Une fois réceptionnée et acceptée, la promesse de subvention sera valable pendant une durée déterminée dépendant du type d'action concernée.

Nonagénaire

Le 21 septembre 2012, M. Stéphane Boillat, maire, et M. Yanick Courvoisier, préposé au contrôle des habitants, se sont rendus à au Passage de l'Erguël 6, où ils ont eu le plaisir de rencontrer M. Aldo Dalla Piazza pour célébrer son 90^{ème} anniversaire. Les représentants des autorités imériennes lui ont remis, à cette occasion, la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires.

Saint-Imier, mercredi 26 septembre 2012
(cm)